L'ABEILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

BUREAUX : rue de Chartres No 78,

NOUVELLE-ORLEANS, LUNDI MATIN, 25 NOVEMBRE 1868.

entre les rues Bienville et Conti

NOUVELLE-ORLEANS
LUNDI MATIN, 23 DECEMBRE

La Presse de la Nlle-Orléans.

Convention adoptée le 26 novembre 1868.

Les soussignés, propriétaires de la Presse de la Nlle-Orléans, conviennent d'adopter un tarif uniforme d'annonces.

PARIS D'ABONNEMENT :

	1 mois	2 mois	3 mois	6 mois	12 mois
Un carré	$ 10	$ 15	$ 20	$ 35	$ 60
Deux	14	25	30	50	100
Trois	17	30	40	70	120
Quatre	20	35	50	80	140
Cinq	23	40	60	90	160
Six	25	45	70	100	180
Demi	40	70	100	150	250
Un quart	60	100	150	200	350
Un tiers	70	120	170	250	400
Un	100	150	200	300	500
Deux	150	250	350	500	800
Trois	200	300	400	600	1000
Quatre	250	350	450	700	1200
Cinq	300	400	500	800	1400
Six	350	450	600	900	1600

Les annonces au mois, hebdom. tous les deux jours, paieront les deux tiers des tarif ci-dessus.

Les annonces au mois, dans la page éditoriale, paieront $ 20 le carré par mois.

Les annonces transitoires, placées à côté de réclames diverses gardées du journal, paieront $1 50 le carré, pour la première insertion, et 75 CENTS le carré pour chaque insertion subséquente.

Les annonces transitoires de la page éditoriale paieront $1 50 le carré pour chaque insertion.

Les annonces publiées par intervalles, paieront comme annonces nouvelles pour chaque insertion.

Les paiements faisant régulièrement et couvrant des annonces suivant, sur les prix indiqués ci-dessus pour les annonces transitoires, tel occupant dans il aura convenu avec les parties intéressées.

Les annonces transitoires de la page éditoriale paieront $ 20 le carré par mois.

Les annonces transitoires du page éditoriale paieront $ 20 le carré par mois.

Les annonces transitoires de la page éditoriale paieront $ 20 le carré par mois.

Toutes les annonces transitoires de la page éditoriale paieront $ 20 le carré par mois.

Toutes les annonces transitoires doivent être payées d'avance.

Les comptes des personnes faisant régulièrement des annonces leur seront envoyés à la fin de chaque mois.

G. F. WEISSE & Co., *Abeille de la N. O.*
A. M. HOLBROOK, *Picayune* "
J. O. NIXON, *Crescent* "
Wm H. C. KING & Co., *Times* "
EDWIN L. JEWELL, *Southern Star*.

Annonces — On a été vu dans le Tarif de la Presse que les annonces publiées dans la page du titre (page éditoriale) paient le prix plein, c'est-à-dire $1 50 le carré par insertion, moins l'escompte, s'il y a lieu. Les annonces destinées à cette page, et que l'on désire y voir maintenir, doivent donc être marquées *Première page* ou *Page éditoriale*.

Ventes à l'Hôtel de demain.

Pour les détails et heure des ventes, voir aux annonces.

Par le Shérif.—A la Bourse des Négociants et des Encaissements, un terrain situé dans le Premier District, avec bâtisses, face à la rue St-Joseph.

Par Anthony Fernandez.—A midi, à la Presse des Marchands, coin des rues Dubord et Nouvelle Levee, sept bales de coton.

Par Gurnsey & Co.—A 10 h. ½ ce jour, à l'Etoile Steam Baths, entre les rues Levee et Tchoupitoulas, tous les ustensiles de la succursale Bath-House.

Par G. de Forest.—A la salle d'encan, 62, rue Royale, un assortiment de bijouterie, verrerie et autres articles pour cadeaux de Noël et de Nouvel An.

Par Hoffman & Marks.—A leur salle de ventes, chaises usées, chapeaux, fusils, etc.

Par G. Lebaumont.—A sa salle de ventes, chaussures neuves.

Par B. Turpin.—Il hommes sur la Levee, prenant 23, en débarquement du Harisburg, de 11 chevaux, 100 barriques vin de Bordeaux.

Par J. C. Blohm.—A sa salle d'encan, grande vente de marchandises sèches.

Par D. E. Morphy.—Sur la Levee, en face de la rue Girod, avoine endommagée, sucre, sur la Levee, Premier District, farine endommagée.

Par S. Guinault.—A l'encanteur Royale et Conti, à 10 heures, un lot de meubles.

LE MEXIQUE ET LES ETATS UNIS

Nous trouvons dans la *France* du 1er décembre l'article suivant, qui était écrit par conséquent avant que on connût à Paris, la nouvelle phase dans laquelle est entrée la question mexicaine aux Etats Unis.

La question de la reconnaissance du nouveau gouvernement mexicain par les Etats Unis paraît occuper toujours l'opinion publique, et fait souvent l'objet des observations des journaux de différents pays. Nous croyons qu'il n'y a pas lieu d'en hâter la solution; il faut savoir attendre, dire que le moment est venu. Mais nous restons convaincus que cette solution sera telle que la souhaitent tous les amis de la paix générale, c'est à dire que le gouvernement des Etats Unis reconnaîtra l'empire mexicain.

Nous avons bien qu'il existe, aux Etats Unis, un parti très actif, très remuant, qui a pu faire représentants dans la presse et dans les assemblées, qui repousse la reconnaissance de l'empire mexicain, qui protestera contre l'existence de l'Empereur Maximilien, qui voudrait même, au nom de la doctrine très vague et très obscure de Monroe, que le gouvernement de Washington entreprît une croisade pour renverser cet empire. Mais nous remarquons que les dernières élections ont laissé les partisans de cette politique aventureuse en minorité dans le Sénat et dans la Chambre. La majorité, dans ces deux assemblées, se rallierait, sans doute, à la politique plus sage, plus sensée du président. Cette dernière politique a d'ailleurs pour elle la raison la plus imposante en matière de droit, la force des choses, les considérations d'intérêt, tandis que celle qui la combat ne s'appuie sur rien de sérieux.

Que veut, au fond, le parti qui ne l'établissement légal de l'empire mexicain et lui refuse le droit d'exister? Que l'on continue à reconnaître exclusivement le gouvernement de Juarez, que l'on ne cesse de traiter qu'avec lui, que l'on combatte par la force des armes celui qui occupe sa place.

On ne peut pas oublier que les Etats du Nord ont trop vécu d'étrange, inquiétable, pendant la triste guerre dont cette année a vu heureusement fin, que des puissances eussent reconnu aux Etats du Sud le droit de belligérants. Prétendraient-ils aujourd'hui voir dans Juarez le seul dépositaire de l'autorité constitutionnelle, le seul représentant du droit national et le véritable chef du pouvoir exécutif au Mexique? — En vérité, le plus simple bon sens proteste contre toute comparaison entre les deux situations et l'on s'étonne d'avoir à rappeler les différences énormes et matériellement qui les séparent.

Aucune puissance n'a reconnu le gouvernement constitué par les Etats du Sud et n'a accepté des relations officielles avec lui. Les puissances maritimes qui avaient à prévoir certaines éventualités de la guerre, ont seulement, pour donner à leur conduite une base certaine à prévoir des éventualités, considéré, sinon que nous venons de le dire, ces Etats comme belligérants. Et dans quelles conditions? Lorsque les Etats du Nord les avaient eux-mêmes reconnus belligérants comme tels par des suspensions d'armes, par des cartels d'échange de prisonniers, par des actes nombreux et variés qui avaient tous forcément la même signification. Lorsque les Etats du Nord, de leur côté, avaient offerts leur existence propre par l'organisation administrative de tout un vaste pays, par un budget dont des impôts régulièrement perçus fournissaient les ressources, par la levée et l'entretien d'armées capables de soutenir une guerre considérable et de livrer de grandes batailles, par la présence, à la tête de ces armées, de généraux tels que Lee, Longstreet, Beauregard, Johnston, et d'autres hommes d'honneur autant qu'habiles et vaillants capitaines; à la tête du pouvoir exécutif, de M. Jefferson Davis, personnage d'une réputation d'honnêteté et de sincérité, entouré d'une représentation nationale issue du suffrage universel, soutenue par la confiance et le dévouement de ses concitoyens.

Et ceux qui ont fait un crime à quelques puissances d'avoir admis comme belligérants les Etats du Sud, sont coupables, insensiblement peut-être, de ne reconnaître aucun seul chef du pouvoir au Mexique hors le président Juarez, en lutte, chassé de son pays, abandonné par ses soldats comme par les populations! Sur quoi se prononce et en vertu de quelles ordres ces puissances offrent par le gouvernement des Etats du Sud? Quelle partie du pays est encore soumise à son autorité, administrative ou en son nom? Quels sont ses titres, depuis l'expiration même de ses fonctions présidentielles? Quels ont été ses derniers actes? Les exactions et le pillage de communes sans défense. Quels sont les généraux qui le représentent encore sur le territoire mexicain? Des chefs de guérillas, faisant métier de vol et d'assassinats, qu'il désavoue lui-même, traqués comme des bandits faisant horreur au Mexique. Que fait il lui-même, où est-il maintenant, de sa personne? On le dit encore chef de gouvernement; on ne saurait pas même en lui faire parvenir une dépêche qu'on voudrait lui adresser à ce titre.

Non, ceux qui ont protesté contre la qualité de belligérants attribuée aux Etats du Sud, dans les conditions que nous venons de rappeler, ne sauraient invoquer seulement une raison spéciale pour faire reconnaître Juarez comme président de la République mexicaine dans l'état actuel des choses.

Y trouveraient-ils de meilleures raisons pour ne pas reconnaître l'empire mexicain? Prétendront-ils qu'il y a là un gouvernement imposé au pays par une force étrangère? Les faits démontrent à cette assertion un démenti catégorique.

La France est alliée au Mexique pour obtenir satisfaction d'un gouvernement sans foi, coutre les violences et les insultes duquel elle avait à intervenir en faveur de ses nationaux. La guerre a fait d'abord l'occupation de la capitale. A partir de ce moment, les populations délivrées ont fait cause commune avec l'armée française. Les troupes françaises ont quitté le Mexique; elles ont pris leur quart pour de ce grand mouvement qui, forçant Juarez à rentrer de commune en commune jusqu'à la frontière, l'a expulsé du territoire mexicain.

Le peuple a voulu un gouvernement qui lui rendît l'ordre et le fit rentrer dans le facilité des affaires spirituelles, qui lui assurât l'avenir sûr et prospère. Il a fait l'empire. Est-ce que c'est l'armée française qui a voulu pour l'empire et pour Maximilien? Est-ce que c'est elle qui a accepté, quand elle n'a pas pu faire autrement, le rôle que prêtait le territoire, le population à vouer pour le droit européen, dans les pays de l'Amérique, de la souveraineté du peuple? Est-ce que c'est elle qui a voulu, à l'exemple de son prédécesseur, le Mexique? — Non, ce n'est pas elle qui a voulu, ce n'est pas elle qui a voulu, ce n'est pas elle qui a voulu